

/DA

REPUBLIQUE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 94-311 du 30 Septembre 1994

Chargeant Monsieur Fassassi
YACOUBOU, Ministre du Commerce et du
Tourisme de l'intérim de Monsieur
Allassane TIGRI, Ministre de la Jeu-
nesse et des Sports pour compter du
26 Septembre 1994.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,

- VU La Loi N° 90-32 du 11 Décembre 1990 portant Constitution de
la République du Bénin ;
- VU La Décision N° 91-042/HCR/PT du 30 Mars 1991 portant proclama-
tion des résultats définitifs du deuxième tour des élections
présidentielles du 24 Mars 1991 ;
- VU Le Décret N° 94-134 du 06 Mai 1994 portant composition du
Gouvernement ;

SECRET :

Article 1er.- Pour compter du 26 Septembre 1994, Monsieur
Allassane TIGRI, Ministre de la Jeunesse et des Sports est
chargé de l'intérim du Ministre du Commerce et du Tourisme pen-
dant l'absence de Monsieur Fassassi YACOUBOU.

Article 2.- Le présent Décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 30 Septembre 1994

Pour le Président de la République, le
Ministre d'Etat à la Présidence de la Répu-
blique, chargé de la Coordination de l'Action
Gouvernementale et de la Défense Nationale,



Désiré VIEYRA.-

Ampliations : PR 6 AN 4 CC 2 CS 2 MCT-MJS 4 SGG 4 AUTRES
MINISTERES 19 DEPARTEMENTS 6 JORB 1.-